

Séance du 21 septembre 2026

Délibération

N° D2026052

Membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Votes :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt un septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes BART Maryse, CASAGRANDE Joséphine, COCHET Myriam, DEVLAEINCK Muriel, MOYSSET Hélène, PIN-BELLOC Florence, SÉNAC Fabienne et de MM. BOUTEILLER Dominique, CORNILLOU Jean-Pierre, JOCTEUR MONROZIER François, GONINDARD Christophe, OTAL Cédric.

Absents excusés : MM. FOUREST Sébastien, LEJEUNE Christophe

M. FOUREST Sébastien a donné pouvoir à M. JOCTEUR MONROZIER François

M. GONINDARD Christophe a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal, peut délibérer

Objet : Location de la salle à la FJEP de Montgiscard – Activité Qi Gong

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande présentée par la FJEP de Montgiscard sollicitant la mise à disposition d'une salle pour la pratique du Qi Gong, chaque mardi de 18 h 30 à 19 h 45, de mi-septembre 2026 à fin juin 2027 (soit 30 semaines).

Il propose de répondre favorablement à cette sollicitation en mettant à disposition la salle des fêtes, disponible sur ce créneau horaire, moyennant une participation forfaitaire de 700 € pour l'ensemble de la période.

En cas d'indisponibilité de la salle des fêtes, la salle socioculturelle serait mise à disposition dans les mêmes conditions tarifaires.

Il est par ailleurs précisé que si l'activité ne devait pas se dérouler sur l'intégralité de la période prévue, la participation financière serait recalculée au prorata du nombre de séances effectivement réalisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition de la salle dans les conditions exposées ci-dessus et fixe la participation financière à 700 € pour la période considérée.

*Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Bernard CROUZIL



Le Secrétaire de Séance,
Christophe GONINDARD